

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 3

Artikel: Adhésion de la Suisse à l'EEE et à la CE : conséquences sur le marché intérieur et sur le marché des exportations
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adhésion de la Suisse à l'EEE et à la CE : conséquences sur le marché intérieur et sur le marché des exportations^(*)

LES RÉPERCUSSIONS DU PROGRAMME DU MARCHÉ INTÉRIEUR DE LA CE

En Suisse, la part de l'industrie au produit intérieur brut (29,2 %) vient en quatrième position européenne après l'Allemagne (37,1 %), la Grande-Bretagne (33,9 %) et la Belgique (30,2 %) (dernière base disponible : 1970). Depuis la récession du milieu des années soixante-dix, l'industrie est en pleine mutation structurelle. Tel est le contexte dans lequel se pose la question de l'intégration au marché intérieur de la CE. La mutation en cours a été très largement déterminée par l'évolution du commerce extérieur ; l'adhésion de la Suisse à l'AELE ainsi que l'accord de libre échange passé avec la CE ont joué un rôle important dans cette évolution.

Scénario du statu quo

Dans cette hypothèse, il faut admettre que la mutation structurelle se poursuivra, même si la croissance de la demande intérieure devait fléchir. En outre, le programme du marché intérieur de la CE devrait contribuer à accélérer les mutations structurelles de l'industrie européenne. Au vu du fort degré d'interpénétration des économies européennes, cette évolution entraînerait également des répercussions dans notre pays.

Scénario de l'EEE

L'adhésion de la Suisse à l'EEE — voire à la CE — pose le problème

des conséquences d'une telle démarche sur les mutations structurelles déjà en cours et qui, selon toute probabilité, devraient s'accélérer.

Programme du marché intérieur de la CE

En supprimant les barrières douanières et les obstacles non tarifaires à l'intérieur de la Communauté européenne, il vise à garantir la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux et à créer ainsi un espace économique unique à l'échelle du continent. Le modèle d'intégration adopté repose en fait sur la combinaison de deux stratégies :

- le rapprochement et l'harmonisation du droit des différents pays, l'un des principaux accents étant mis sur la dépolitisation du rapprochement des réglementations techniques ;
- la reconnaissance réciproque des conditions nationales d'admission ainsi que la suppression des frontières intérieures permettront d'intensifier la concurrence entre les sites industriels soumis à des réglementations nationales différentes.

Sur le plan économique, la Commission de la CE attend de ce programme un renforcement de la compétitivité internationale de la Communauté européenne. D'après le rapport Cecchini, cette stratégie devrait déboucher dans une première phase sur des économies de l'ordre de 3,5 % de la richesse industrielle créée dans la CE. Au bout de cinq à six ans, il compte également sur deux effets cumulés : une augmentation de 4,5 % de la production industrielle et une baisse des prix de l'ordre de 6 %.

Répercussions négatives sur les pays tiers

C'est une conséquence logique de l'accroissement de la compétitivité internationale des entreprises de la CE. Cependant, il ne devrait pas y avoir d'effets discriminatoires en matière de concurrence à l'importation en provenance de la CE, ni en matière d'exportations vers les pays tiers. Toutefois, des handicaps pourraient

(*) Article paru dans le n° 26b - 23.6.1992 du bulletin «Documentation» édité par la Société pour le développement de l'économie suisse, Genève.

Ce texte est un résumé d'une étude de MM. D. Mettler, H.-G. Graf et J. Marti, intitulée «Analyses de l'industrie, répercussions du programme du marché intérieur sur l'industrie suisse» et publiée, en 1991, par les Editions Rüegger SA, Coire/Zurich.

surgir à propos des exportations vers les pays de la CE, sous les formes suivantes :

□ Restrictions de l'accès au marché:

- restrictions juridiques ;
- restrictions quantitatives des importations;
- politique des adjudications publiques favorable aux fournisseurs de la CE.

□ Atteintes à la compétitivité des fournisseurs tiers en matière de prix :

- suppression des contrôles à la frontière pour les fournisseurs de la CE ;
- économies en termes de coûts par l'abandon d'autres obstacles non tarifaires pour les fournisseurs de la CE (notamment l'harmonisation des normes et critères ainsi que la reconnaissance réciproque) ;
- harmonisation des impôts et taxes à l'intérieur de la CE.

□ Effets commerciaux stratégiques

APERÇU DES BRANCHES

Industrie des machines et des véhicules

En dépit d'une croissance toujours forte de la demande, l'industrie de la construction de machines et de véhicules va encore devoir procéder au cours de la prochaine décennie à de profondes adaptations et restructurations. Ces mesures devraient essentiellement permettre de lutter contre l'accroissement de la pression sur les coûts par les progrès techniques. Elles devraient en outre amener nos entreprises à se concentrer sur des secteurs d'activités à forte création de valeur. Il faut s'attendre à ce que ce processus d'adaptation entraîne d'importants transferts de production à l'étranger, surtout en ce qui concerne les biens standardisés finis et semi-finis. Il en résultera une progression accrue de la part des importations et une baisse proportionnelle des exportations de machines dans le total des exportations de biens industriels et artisanaux de la Suisse.

Les entreprises interrogées s'expriment de manière plutôt neutre sur les conséquences du programme du marché intérieur de la CE et sur celles d'un possible rapprochement de la Suisse et de la CE quant à leur place sur le marché et aux stratégies d'adaptation. Il convient néanmoins d'opérer une distinction, en matière de compétitivité de l'industrie suisse des machines, entre le statu quo, l'EEE et l'adhésion à la CE. D'une manière générale, le marché intérieur aura pour effet d'accélérer la mutation en cours dans l'industrie des machines. Contrairement à la situation qui prévalait au moment de la réalisation de l'accord de libre-échange avec la CE, les chefs d'entreprises suisses ont aujourd'hui conscience qu'ils doivent se concentrer de plus en plus sur les domaines à forte création de valeur. C'est pour eux le seul moyen de sauvegarder la compétitivité de leurs entreprises. Dans le scénario du statu quo, ce nécessaire processus de spécialisation serait considérablement limité par le fait que le marché du travail suisse freine une concentration optimale sur les secteurs à forte création de richesse. La libre circulation des personnes, tant au sein de l'EEE que de la CE, pourrait permettre de lever ces obstacles de caractère réglementaire et institutionnel. En outre, dans l'option de l'EEE et davantage encore dans le scénario de la CE, l'évolution de la demande serait beaucoup plus dynamique. La forte pression à l'adaptation se ferait sentir dans la quasi-totalité des autres branches, ce qui faciliterait la nécessaire adaptation structurelle.

Industrie chimique

Dans ce secteur, il faut s'attendre à ce que le programme du marché intérieur se traduise par un recul des exportations vers l'espace de la CE, car les grandes entreprises vont réorganiser leurs structures de production en Europe. Cette évolution serait plus nette dans l'optique du statu quo, au vu des obstacles commerciaux qui entravent cette branche, que dans l'hypothèse d'un rapprochement de la



Suisse et de la CE. D'autre part, l'ouverture à l'Europe devrait déboucher sur une progression des importations de produits chimiques finis.

Mais il est une question plus décisive pour l'avenir de l'industrie chimique en Suisse. C'est celle, dans le cas des entreprises organisées sur une base multinationale, du transfert des activités de recherche et de développement à forte valeur ajoutée. Dans l'hypothèse du statu quo, les plans existant dans ce sens seraient en tout cas menés à bien plus rapidement que dans l'hypothèse d'un rapprochement de la Suisse et de la CE, car alors la pression du marché de l'emploi serait au moins atténuée. Mais cela ne résoudrait toujours pas le problème du cours de change soulevé avec insistance par l'industrie chimique. L'un des interlocuteurs des auteurs de l'étude a affirmé qu'il faudrait l'adhésion de la Suisse à la CE et la création simultanée de l'union monétaire pour que la branche soit amenée à revoir ses plans. Cette option apparaît parfaitement représentative de l'attitude de la branche.

Electrotechnique, électronique

Il n'est pas possible, vu le caractère hétérogène de la branche et la disparité des problèmes la concernant, de se prononcer avec netteté sur l'influence que pourraient exercer les diverses options européennes sur son évolution.

Les différentes hypothèses suivantes peuvent néanmoins être formulées :

- en cas de rapprochement de la Suisse et de la CE, la branche bénéficiera toujours d'une demande intérieure en forte progression en raison de la pression croissante à la rationalisation qui s'exerce sur l'ensemble de l'industrie suisse ;
- dans le cas du statu quo, on peut craindre que les exportations pâtissent de la situation, car le potentiel de discrimination serait important dans l'attribution des commandes publiques et éventuellement aussi dans le trafic des produits sous régime du perfectionnement ;
- en revanche, en cas d'ouverture de la Suisse à la CE, le rapprochement

des normes et des critères techniques ainsi que la libéralisation du marché des terminaux dans les télécommunications devraient déboucher sur une sensible progression des importations.

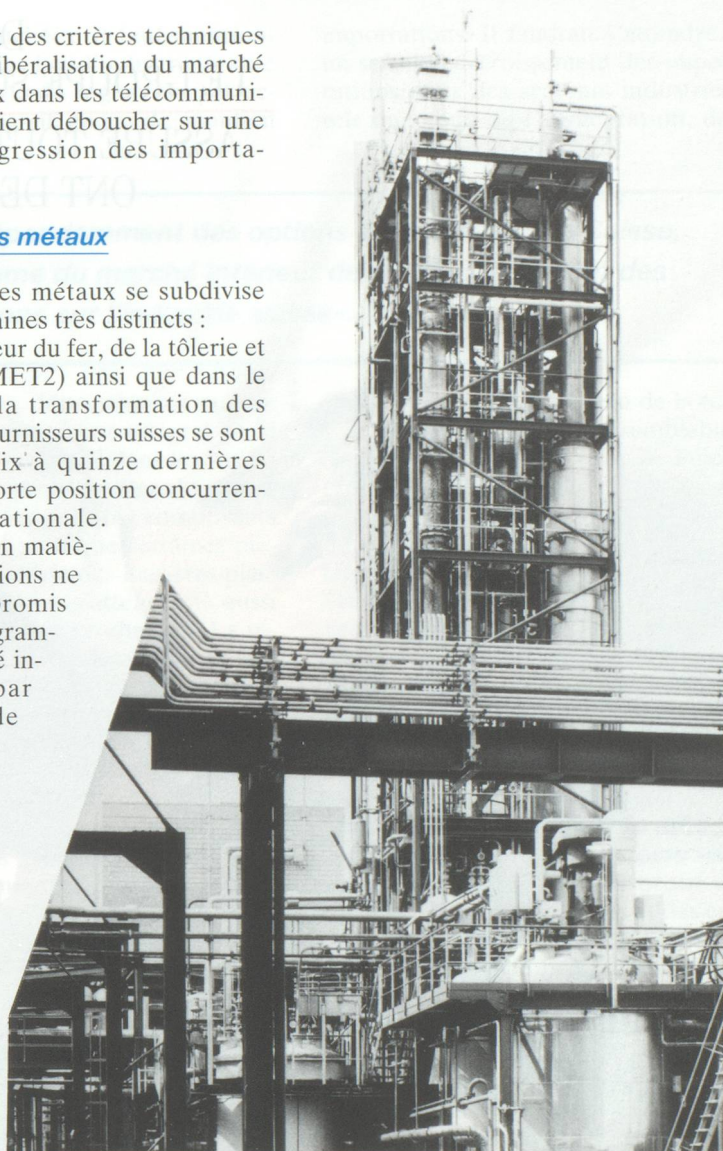
Industrie des métaux

L'industrie des métaux se subdivise en deux domaines très distincts :

- dans le secteur du fer, de la tôlerie et des métaux (MET2) ainsi que dans le moulage et la transformation des métaux, les fournisseurs suisses se sont acquis ces dix à quinze dernières années une forte position concurrentielle internationale.

Leur succès en matière d'exportations ne semble compromis ni par le programme du marché intérieur, ni par l'absence de rapprochement entre la Suisse et la CE. Toutefois, si l'hypothèse de la voie solitaire se réalisait, elle donnerait une impulsion supplémentaire aux plans de transfert des investissements d'extension dans l'espace de la CE.

- en revanche, les secteurs fer/acier/non ferreux (MET1) ainsi que celui de la transformation industrielle des métaux (MET3) sont en position de faiblesse structurelle et concurrentielle. S'il faut s'attendre à un nouvel accroissement de la part des importations dans le secteur MET1, une évolution analogue dans le secteur MET3 devrait être sensiblement favorisée par un rapprochement de la Suisse et de la CE. En effet, cet accroissement serait encouragé par l'intensification de la concurrence des fournisseurs de la



CE dans l'espace frontalier, des commandes publiques ainsi que des achats anticipés passés par des secteurs industriels qui avaient différé leurs commandes.

Industrie textile

D'une manière générale, l'industrie textile suisse restructurée conserve de bonnes chances par rapport au programme du marché intérieur de la CE, même si elle devrait se voir de plus en plus contrainte d'occuper des créneaux particuliers. Dans la perspective du statu quo, mais aussi dans

DÉSORMAIS,
LE GROUPE SOCIÉTÉ SUISSE (France)
ASSURE TOUT CE QUE LES HOMMES
ONT DE PLUS PRÉCIEUX.

CALEGARI BERVILLE



Société suisse 



« La Suisse »
Assurances

LES ASSURANCES DE VOTRE TRANQUILLITÉ.

le scénario de l'EEE, les problèmes posés par le régime du perfectionnement passif (exportation de produits nationaux pour valorisation) devraient en revanche déboucher sur un déplacement massif d'activités de production vers l'espace frontalier de la CE, surtout dans le perfectionnement des textiles et sur un nouveau recul de l'emploi. Pour l'industrie textile, la nécessité d'agir sur les plans économique et politique est évidente si la Suisse entend maintenir ses sites de production.

CONCLUSIONS

Indépendamment des options qui s'offrent à la Suisse, le programme du marché intérieur de la CE va entraîner des répercussions sur l'industrie suisse. La concurrence des importations va s'accroître et la pression sur les principaux marchés d'exportation va se renforcer également. Cependant, la pression à l'importation se fera sentir sur l'industrie tournée vers le marché intérieur.

Statu quo

Dans cette hypothèse, les répercussions spécifiques concernent au premier chef les possibilités d'exportation vers les pays de la CE. Au cas où la Suisse ferait cavalier seul, 61 % environ de ses exportations à destination des pays de la CE et 34 % de ses exportations totales sont considérés comme sensibles. En effet, dans le commerce avec la CE, les obstacles non tarifaires jouent un rôle relativement important pour les groupes de biens concernés. En outre, le programme du marché intérieur va favoriser des restructurations considérables et la position concurrentielle de la Suisse vis-à-vis de la CE n'est pas particulièrement forte. Autant de points sur lesquels les entreprises suisses seront défavorisées dans la concurrence avec les fournisseurs de la CE qui, eux, ne sont plus soumis à des obstacles commerciaux non tarifaires.

Les effets discriminatoires revêtent une moins grande importance que les handicaps de concurrence. Toutefois, certaines branches seraient particu-

lièrement touchées. Il faut mentionner en premier lieu l'industrie textile où le problème du régime du perfectionnement passif, en cas de maintien

... «Indépendamment des options qui s'offrent à la Suisse, le programme du marché intérieur de la CE va entraîner des répercussions sur l'industrie suisse»...

du statu quo, déboucherait sur un transfert pratiquement intégral de la production vers la CE dans les trois à cinq ans. Des problèmes analogues se poseraient avec certains composants électroniques ainsi que certaines pièces dans l'industrie des matières plastiques ; il faudrait s'attendre là aussi à des transferts de production. La réglementation européenne sur la responsabilité civile du fait des produits pourrait engendrer des effets négatifs pour l'industrie helvétique, aussi longtemps que l'Accord de Lugano ne sera pas ratifié. Pour se protéger, les acheteurs de la CE pourraient être amenés à recourir de plus en plus fréquemment à des prestations préalables et des produits semi-finis en provenance de la CE.

En revanche, il n'existe aucun indice concret indiquant que l'industrie suisse aurait à subir, du fait de la libéralisation des marchés publics dans la CE, des entraves plus grandes que celles qu'elle connaît actuellement. Dans le schéma du statu quo, les entreprises suisses, contrairement à leurs concurrentes européennes, ne disposeraient d'aucune possibilité de porter plainte pour se défendre contre les discriminations résultant du refus de commandes publiques.

Adhésion à l'EEE

Par rapport au statu quo, l'adhésion à l'EEE se traduirait par une intensification considérable de la concurrence des importations en provenance de la CE dans les secteurs de l'industrie suisse orientés vers le marché intérieur. Environ 58 % de la création de richesse industrielle en Suisse est le fait de branches très vulnérables aux

importations. Il faudrait s'attendre à un sensible accroissement des importations dans des secteurs industriels tels que ceux de l'alimentation, des

boissons et tabacs ainsi que de la terre et de la pierre, mais vraisemblablement aussi dans le domaine de l'électronique (notamment dans la technique des télécommunications), du traitement du bois et de la construction métallique.

Quant aux possibilités d'exporter vers la CE, elles ne s'amélioreraient pas aussi sensiblement avec l'adhésion à l'EEE qu'avec l'adhésion directe à la CE. Premièrement, la plupart des discriminations évoquées ci-dessus en fonction de l'état actuel des négociations ne seraient pas éliminées par l'adhésion à l'EEE. Deuxièmement, les fournisseurs suisses pourraient certes tirer profit du rapprochement des normes et des critères techniques et de l'admission unique au marché pour leurs exportations à destination des pays de la CE, mais du fait surtout du maintien des contrôles et des formalités douanières, ils seraient toujours défavorisés vis-à-vis des fournisseurs de la CE. Les retards et les incertitudes qui pourraient en résulter revêtent une importance grandissante à l'époque de la production ponctuelle et compte tenu du raccourcissement des délais de commande et de livraison. Les entreprises suisses ne pourront lever cette difficulté qu'en augmentant leurs stocks, mais cette opération est coûteuse. Quant aux problèmes qui se posent par exemple à l'industrie de l'habillement (les contrôles aux frontières impliquant divers transferts de marchandises pendant le processus d'équipement pourraient allonger artificiellement la durée de production), ils seraient tout au plus atténués, mais nullement résolus par une adhésion à l'EEE.

Le principal effet de l'adhésion à l'EEE résulterait de la libre circulation progressive des travailleurs en provenance de la CE. Les industries suisses en attendent une très forte atténuation des problèmes de recrutement de personnel qualifié. Une condition essentielle de l'adaptation qui s'impose à la Suisse pourra ainsi être réalisée. Toutefois, les experts doutent que ce seul facteur suffise à freiner la perte d'attrait que subit actuellement notre pays.

Adhésion à la CE

Bien plus encore que l'adhésion à l'EEE, un tel pas accentuerait la pression à l'importation dans les secteurs de l'industrie suisse orientés vers le marché intérieur. En effet, tous les obstacles non tarifaires aux importations en provenance de la CE seraient alors éliminés. Vu le processus de concentration qui s'est déjà amorcé dans diverses branches industrielles de la CE organisées jusqu'ici en petites entreprises, il faudrait sans doute s'attendre à voir totalement disparaître de Suisse certains groupes industriels des branches de l'alimentation et des boissons et tabacs, du traitement du bois et de la fabrication de métaux. De plus, d'autres secteurs, à structures artisanales surtout, auraient à surmonter le véritable traumatisme de leur nécessaire adaptation. Ces coûts de l'adhésion à la CE doivent être mis en parallèle avec la disparition totale pour la Suisse de toutes les discriminations possibles en matière d'exportations à destina-

tion de la CE. L'industrie suisse d'exportation pourrait profiter pleinement, dans toute la mesure de sa compétitivité, de la dynamique de la demande créée par l'extension du marché européen et par le programme du marché intérieur. Vu l'importance des biens d'investissement dans le programme du marché intérieur, l'industrie suisse d'exportation pourrait détenir là un atout important. En outre, une adhésion à la CE créerait de nouvelles conditions qui autoriseraient le réexamen de plans de transfert déjà élaborés et serait donc propre à endiguer la poursuite du phénomène d'érosion dont est victime la place industrielle suisse.

Les problèmes de l'industrie ne sont pas prioritairement liés à la question européenne

Indépendamment des diverses options qui se présentent, il faut bien admettre que les principaux problèmes de l'industrie suisse ne sont pas liés à la question européenne; ils sont simplement mis en évidence et accentués par le mouvement d'intégration européenne.

- le premier est la perte relative d'attrait par rapport aux pays qui nous entourent. Les causes en sont essentiellement l'évolution du marché de l'emploi et le niveau élevé des coûts, mais aussi les réglementations de plus en plus ressenties en Suisse comme un carcan bureaucratique. Il y a aussi des raisons culturelles et psychologiques. Le programme du mar-

ché intérieur de la CE ne joue à cet égard qu'un rôle d'accélérateur. Si rien n'est fait pour inverser cette tendance, il faut s'attendre à voir se multiplier les transferts, même de branches à forte création de valeur ainsi que de programmes de recherche et de développement.

- Du point de vue de l'industrie suisse, le problème de l'emploi éclipsé nettement la question des options de politique européenne. Le principal effet de l'adhésion à l'EEE ou à la CE découlerait de la libre circulation des travailleurs. Mais la Suisse pourrait décider d'elle-même unilatéralement d'appliquer une telle mesure.

- Aussi bien dans l'hypothèse du statu quo que dans celle d'une adhésion à l'EEE, certaines branches industrielles suisses auraient à subir des effets discriminatoires importants au titre du régime du perfectionnement passif. Si l'on veut éviter une très large émigration à l'étranger du perfectionnement textile, il est urgent d'entreprendre des démarches politiques en vue de résoudre ce problème.

- Quant aux éventuels effets discriminatoires découlant de la responsabilité civile du fait des produits appliquée dans la CE, ils sont encore difficilement prévisibles. Une rapide ratification de l'Accord de Lugano par le nombre minimum de pays requis pourrait désamorcer ce risque, quelle que soit la voie politique que choisira la Suisse en matière d'intégration. ■

Étudier, évaluer
louer et gérer
vendre et acheter
TOUS
BIENS IMMOBILIERS

60 ans de présence
et d'expérience à PARIS



Appelez

NEVEU & Cie
75016 PARIS

103, bd de Montmorency
Tél. 16 (1) 47.43.96.96
Fax 16 (1) 47.43.19.29

Président-Directeur Général : Marcello MOTTO